

Brest le 23 Avril 1856

Monsieur,

M. Michel m'a fait connaître le Consentement donné par
votre Grandeur, au Remplacement provisoire de M. Léonard
par les vicaires de Brest. mais je crois devoir vous
présenter à cet égard quelques observations qui me semblent
d'une grande importance.

Depuis plus de six mois, M. Léonard ne peut
remplir les obligations à bord de l'Ériou par suite du
Mauvais état de sa santé. la rigueur de l'hiver lui
rendait ce travail impossible, et j'avais consenti à ce
que chacun de mes vicaires le remplaçât successivement
le dimanche pour la messe. la paroisse n'en souffrit
pas d'abord: car M. Léonard nous donnait messe
sans messe. Cependant depuis quelques semaines il a cessé
d'offrir le S. sacrifice: et pour continuer à desservir
le vaisseau école, nous avons été obligés de priver nos prisonniers
de la consolation d'entendre la sainte messe. car M. n'ignore
pas que depuis long-temps, M. Dubuisson a cessé toute
fonction ecclésiastique. nous sommes sept prêtres à S. Louis.
qu'un va de nous est à bord, un autre au refuge, un

Troisième à l'église des Carmes, il reste pour la paroisse
quatre Messes: 1^{re} à 5^h 1/2 - 2^e à 7^h 1/2 - 3^e à 9^h - 4^e la grand-
messe. ce n'est rien de trop. et si l'un de nous est absent, ~~elle~~
Malade, mon embarras est grand - mais cet embarras
deviendra plus grand encore si je dois savayer tous les jours un
prêtre en rade pour la prière du soir. il faudra que chacun
à son tour y porte les draps... s'il se rend à bord pour
le dîner de 4^h, voilà toute la soirée perdue pour la
paroisse, où les confessions ont lieu surtout dans la
soirée - si l'on attend la nuit, la traversée devient fort
désagréable - d'ailleurs chacun des vicaires y allant à son tour,
aucun n'y prendra racine... les élèves ne se confesseront
pas. aussi le commandant demande que le service
se fasse toujours par le même ecclésiastique. mais
il m'est impossible de faire le sacrifice d'aucun de mes
vicaires. ils ont bien dit à m. Léonard, que si ses enfants
venaient à terre, chacun d'eux se confesserait provisoirement
quelques uns. mais nous ne pouvons faire un service
régulier. m. Léonard est chargé de des élèves de Moray -
2^e de 240 Messes embarqués sur l'abondance... et
dont plus de 60 n'ont pas fait leur 1^{re} communion.
une pareille besogne, qui doit s'accomplir en rade, demande
un homme tout entier: et je ne puis le fournir. que
Monsieur considère que la population de ma paroisse
égale les populations réunies de Quimper (S. Corentin et S. Mathieu)
et de Moray (S. Mathieu et S. Martin)... d'après le relevé

que j'ai fait de nos Ecoles, elles nous présentent au Moins
deux Mille quatre cents enfants, tous ~~de~~ l'âge et dans l'usage
de se Confesser. Le Catéchisme de la pare Communion en
renferme plus de 700... nous avons d'ailleurs deux Communautés
la Providence, et le Refuge, qui n'ont pas d'Aumôniers, aussi
sommes-nous surchargés de Confessions. Dans le Carême, nous étions
rarement remis à 9^h du soir. C'est la cloche du O'afroy qui
nous chassait du Confessional. et j'ai la fâcheuse certitude que
bien des personnes se confessent très rarement par la difficulté
de trouver un moment favorable. Je conclus de tout ceci qu'il
est nécessaire d'envoyer quelqu'un qui remplace m. Leonard
provisoirement d'abord, et définitivement, si ce bon Monsieur ne
peut se rétablir, comme j'en ai l'appréhension. on n'ose pas
lui dire de résigner la chaire, et en effet c'est une dure
extrémité, d'autant qu'il est plein d'espoir. mais le prêtre qui
le remplacerait, serait nourri et logé à O'ord - m. Leonard
lui donnerait une partie de ses appointements, au Moins
cinquante francs par Mois... c'est de quoi se suffire. D'ailleurs,
comme il viendrait sur la semaine dire la Messe à terre, il
trouverait souvent des honoraires. Je désire que votre Grandeur
ait sous la main quelque prêtre qui Convienne à cette œuvre:
et qui puisse, au besoin, devenir Aumônier en titre.....

Je vous prie de m'excuser si j'ai attendu pour vous
parler de cette affaire que M. Michel m'en ait parlé de
votre part. Le voiveau l'orieu, et le Batiment des Mouses
sont totalement étrangers à Mo Jurisdiction, et Je n'aime pas
à m'immiscer dans les affaires d'autrui.

En terminant cette Lettre, Je Dirai à V. G. que nous avons
été très satisfaits de votre prédication, M^r l'abbé Meroux.

Les personnes pour lesquelles vous m'avez autorisé à dresser
procès verbal (Dilet et Paris), sont frappés aussi d'un empêchement
civil. ils l'ignoraient: mais sur l'observation que je leur en ai
faite, ils vont d'abord s'adresser au Gouvernement.

Je suis avec un profond Respect et une parfaite
obéissance,

Monsieur,

Je S. G. le Très humble et très obéissant
serviteur,
GRANDIN
Ch. de la rue de Dres